



REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Paris, le 22 NOV. 2017

Le chef de cabinet
de la ministre chargée des transports
auprès du ministre d'Etat

Nos réf.: D17005247

Vous avez bien voulu faire part à Madame Elisabeth BORNE, ministre chargée des Transports, de votre soutien au projet de canal Seine Nord Europe.

Comme vous le savez, le Gouvernement a annoncé, le 1^{er} juillet dernier, une pause de tous les grands projets d'infrastructures de transport, afin de définir les voies et moyens pour le financement des projets d'infrastructures de transport. C'est la raison pour laquelle ont été lancées des « Assises de la mobilité » qui doivent permettre de construire une trajectoire pluriannuelle de financement des infrastructures de transport équilibrée entre recettes et dépenses, réaliste et sincère. Les conclusions de cette démarche feront l'objet d'une loi d'orientation qui sera présentée au Parlement au premier semestre 2018. Aucun projet ne sera lancé sans un plan de financement exhaustif, crédible et garanti.

En raison de la forte mobilisation des élus en faveur du projet, de son caractère européen et des propositions nouvelles qui ont été faites, le Gouvernement considère avec attention le projet de canal Seine-Nord Europe malgré le contexte de pause dans les grands projets d'infrastructures.

Le Gouvernement s'engage ainsi à étudier avec les collectivités les solutions qui permettront la sécurisation du financement du projet. La gouvernance de la société de projet pourrait ainsi évoluer vers un établissement public local, permettant de transférer le pilotage financier et opérationnel ainsi que la maîtrise des risques du projet aux collectivités territoriales. Il s'agira également de sécuriser les financements européens, et l'Etat est mobilisé pour que les décisions soient prises dans un calendrier compatible avec le calendrier européen.

Monsieur François CHARLES
Président de l'Institut de Recherche et
de Communication sur l'Europe
29 Avenue de Villiers
75017 PARIS

Le financement de la part due par les collectivités territoriales, qui s'élève à près de 1 Md€, devra être bouclé sur les ressources propres des collectivités. Cependant, si des ressources régionales complémentaires étaient nécessaires, dans des logiques de report modal, l'Etat aidera à la mise en place d'un cadre juridique pertinent. La part de l'Etat dans le financement du projet s'élève également à 1 Md€.

Enfin, la proposition d'un financement intégral par les collectivités territoriales des travaux sur la période 2018-2020 est une condition nécessaire à l'avancement du projet.

L'ensemble de ces pistes de financement sera étudié dans le cadre d'un groupe de travail réunissant l'Etat et les collectivités territoriales concernées, qui rendra compte de ses conclusions à M. Gérald Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics, et la ministre chargée des Transports d'ici la fin de l'année.

Ces réflexions s'inscriront, en termes de délais et de méthode, dans le cadre des travaux du conseil d'orientation des infrastructures afin que les besoins de financement pour le canal soient appréhendés dans le contexte global des besoins de financement des infrastructures de transport dans les Hauts-de-France.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée. *Dr. nat. 50000 Imp. n. 1*

Ayméric LANG

